

MINISTERE DES MINES ET DU PETROLE

SECRETARIAT GENERAL

SECRETARIAT PERMANENT DE L'ITIE-MALI

REPUBLIQUE DU MALI
UN PEUPLE - UN BUT - UNE FOI



ITIE-MLI

Initiative pour la Transparence
des Industries Extractives
Mali

**RAPPORT GÉNÉRAL DE LA CAMPAGNE DE
DISSEMINATION DES RAPPORTS ITIE 2017 ET 2018 A
L'INTERIEUR DU MALI
DU 21 AU 27 NOVEMBRE 2021.**

TABLE DES MATIERES

<u>INTRODUCTION</u>	Page 3.
<u>1. OBJECTIF DE LA MISSION</u>	Page 3.
<u>2. METHODOLOGIE</u>	Page 3.
<u>3. DISCOURS D'OUVERTURE DES ATELIERS</u>	<u>Page 4.</u>
<u>4. PRESENTATION DE LA SYNTHESE DES RAPPORTS ITIE 2017-2018</u>	Page 4
<u>4.1. DONNEES-CLES DES RAPPORTS ITIE 2017 - 2018</u>	<u>Page 5.</u>
<u>5. DEBAT (QUESTIONS/REponses)</u>	<u>Page 5.</u>
<u>5.1 POINTS DE DISCUSSIONS</u>	<u>Page 6</u>
<u>6. DIFFICULTES RENCONTREES</u>	<u>Page 18</u>
<u>7. RECOMMANDATIONS GENERALES</u>	<u>PAGE 18.</u>
<u>7.1. COMMUNAUTES LOCALES/COLLECTIVITES</u>	
<u>7.2. GOUVERNEMENT :</u>	<u>Page 18 .</u>
<u>7.3. ITIE MALI :</u>	Page 18.
<u>8. CONCLUSION GENERALE :</u>	Page 19 .
<u>ANNEXE 1 : ORDRES DE MISSION</u>
<u>ANNEXE 2 : LISTE DES EQUIPES DE MISSION</u>
<u>ANNEXE 3 : COPIES DE RAPPORTS PAR EQUIPES</u>

INTRODUCTION

L'initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE) est une norme mondiale visant à promouvoir une gestion ouverte et responsable des ressources extractives. Cette norme présente les exigences applicables aux pays mettant en œuvre l'ITIE. L'Exigences 7.1 de l'ITIE portant sur les résultats et l'impact cherchent à assurer un engagement des parties prenantes dans un dialogue sur la gestion des revenus issus des ressources naturelles. Les Groupes Multipartites des pays mettant en œuvre le processus doivent s'assurer que le Rapport ITIE est compréhensible, activement promu, accessible au public et qui contribue au débat public.

C'est dans ce contexte que le Comité de Pilotage de l'ITIE-Mali a organisé une campagne de dissémination dans les régions, les cercles, et les communes, afin d'organiser des ateliers de disséminations pour faciliter la compréhension des rapports ITIE 2017 et 2018, échanger et débattre sur leurs contenus et faire en sorte qui soit largement diffusé.

Après la publication des rapports ITIE 2017 et 2018 et sa synthèse au mois de Décembre 2020 sur le site web de l'ITIE-Mali (www.itie.ml), le Président du Comité de Pilotage de l'ITIE-Mali, Mr Lamine Seydou TRAORE a mandaté des équipes afin de disséminer ces rapports dans les régions de Kayes, Koulikoro, Sikasso, Ségou, Koutiala, Dioila. En définitive dans les localités du pays où la situation sécuritaire le permet.

Mais de prime à bord il faut remercier chaleureusement le Projet de Gouvernance du Secteur des Mines (PGSM) qui n'a ménagé aucun effort pour appuyer techniquement et financièrement la réalisation de cette campagne de dissémination.

Les équipes de mission avaient des itinéraires suivants :

Région de Sikasso : équipe N°1 (villes de Sikasso, Kadiolo et Fourou);

équipe N°2 (villes de Bougouni, Yanfoulila, Kalana et Sanso) ;

Région de Kayes : équipe N°3 (villes de Kayes, Sadiola et Yatéla) ;

équipe N°4 (villes de Keniéba, Sitakili et Djidian) ;

Région de Koulikoro : équipe N°5 (villes de Koulikoro, Kangaba et Siby).

Régions de Koutiala, Ségou, Doila : équipe N° 6 (ville de Koutiala, de Ségou et de Doila)

1. OBJECTIF DE LA MISSION

Cette mission de dissémination visait à partager avec les populations des zones minières des informations relatives au contenu des rapports ITIE 2017 et 2018 afin d'accroître la transparence dans la gestion des ressources naturelles et en particulier les ressources minières et de faire de leur exploitation un moteur de développement durable et une source de lutte contre la pauvreté au Mali.

2. MÉTHODOLOGIE/ DÉROULEMENT DES TRAVAUX

La méthodologie a été la même dans toutes les localités durant la campagne de dissémination, les équipes ont organisé des ateliers d'échanges sur la synthèse des deux rapports. Les équipes avaient le même message à diffuser sur toute l'étendue du territoire et le même agenda sur tous les axes.

Les équipes étaient composées d'un représentant par collège (Collège de Société Civile, Collège des Entreprises Extractives et Collège de l'Administration) et un représentant du Secrétariat Permanent. Voir les ordres de mission en pièces jointes.

Les équipes qui ont sillonné les régions de Kayes et Sikasso étaient appuyées par des représentants des Directions Régionales de la Géologie et des Mines de ces régions.

A chaque étape, les équipes avaient dans son agenda le programme suivant :

- Discours d'ouverture de l'atelier par l'Autorité compétente de la localité
- Diffusion dans certaines localités du sketch en vidéo de l'Association culturelle **Nyogolon dans « ITIE nie TIE »**, produite spécialement pour expliquer le processus de l'ITIE et sa mise en œuvre au Mali;
- Présentation de la synthèse des rapports ITIE 2017 et 2018 par la délégation et débat (Questions/Réponses) entre les Participants et la délégation Comité de Pilotage.

Les langues qui ont servi à communiquer dans chacune des étapes étaient : le bambara, le Sénoufo, le kassougé et le français.

3. CEREMONIE D'OUVERTURE DES ATELIERS

Les cérémonies d'ouverture ont été présidées par les autorités desdites localités :

Dans les discours, les intervenants ont situé l'atelier dans son contexte en rappelant que le Mali est régulier dans la production et la diffusion des rapports ITIE. La Norme ITIE exige pour tout pays mettant en œuvre l'ITIE, la publication de son rapport, incluant la divulgation complète des revenus de l'Etat issus des industries extractives, ainsi que la divulgation de tous les paiements significatifs versés au Gouvernement par les entreprises pétrolières, gazières et minières. La connaissance des paiements des entreprises et des revenus du gouvernement peut alimenter le débat public au sujet de la gouvernance des industries extractives ce qui justifie cet exercice du Comité de Pilotage de l'ITIE-Mali dans les zones extractives.

Les intervenants ont souligné que sur la base des données déclarées par les régies financières, après conciliation, les revenus générés par le secteur extractif s'élèvent à environ 311,746 Milliards pour l'année 2017 et 262 , 892 Milliards pour l'année 2018 selon les deux rapports dont nous célébrons le lancement aujourd'hui.

Ils ont étalé que ces journées sont consacrées à des débats autour des informations et conclusions phares de ces rapports et que cet exercice vise à examiner, échanger et discuter autour de ce qu'ont été les axes forts de l'industrie extractives en 2017 et 2018 au Mali.

4. PRESENTATION DE LA SYNTHÈSE DES RAPPORTS ITIE-MALI 2017 ET 2018

La synthèse a été présentée en français par la délégation et la traduction en langue locale par un spécialiste attiré de la zone concernée.

4.1 DONNEES CLES DE LA SYNTHÈSE DU RAPPORT ITIE-MALI 2017-2018

La synthèse a porté sur les points suivants : (copies physique en pièce jointe)

1- Informations contextuelles du secteur extractif

- Cadre institutionnel et réglementaire
- Données de production et d'exportation
- Participation de l'Etat
- Contribution du secteur extractif à l'économie nationale
- Contribution du secteur extractif au budget des collectivités locales: transfert des patentes
- Affectation des revenus miniers en 2016 par le trésor public
- Contribution du secteur au développement communautaire: paiements sociaux
- Publication des contrats
- Cadastre minier valide en 2016

2- Périmètre du Rapport et Résultats des travaux de conciliation

- Secteurs couverts par le rapport
- Administrations publiques concernées par les déclarations
- Entreprises concernées par les déclarations
- Flux de paiements par Administration Publique
- Répartition des paiements par administration
- Répartition des paiements par entreprise
- Répartition des paiements par flux
- Répartition des revenus par substance
- Principaux écarts entre les déclarations
- Exhaustivité et fiabilité des déclarations

3- Principales recommandations

5. DEBAT (QUESTIONS/REPONSES)

Après la projection du sketch vidéo enregistrée sur le processus et l'Etat de mise en œuvre de l'ITIE au Mali, suivi de la présentation de synthèse des rapports ITIE-Mali 2017 et 2018 par les membres de la délégation, les débats (questions/réponses) ont été ouvert en fin de journées. Après chaque présentation dans les dix-neuf localités (19) la parole a été donnée aux participants pour des questions de compréhension, des contributions et des préoccupations auxquelles des réponses ont été fourni par la mission.

5.1 POINTS DE DISCUSSIONS

	Points de discussions	Recommandations	
	<p>Les questions et discussions des participants ont porté sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la finalité recherchée par la dissémination, - les transferts infranationaux ; - la dégradation de l'environnement par l'activité minière ; - l'origine et l'explication des écarts ; - les informations sur la société NEPSUN ; - l'information sur les autres minerais exploités au Mali ; - l'état des exonérations accordées à certaines sociétés extractives ; - la part de l'état dans le capital social de chaque société - la vérification de l'effectivité des transferts infranationaux aux collectivités locales - l'origine des écarts entre la douane et les sociétés minières, comment faire pour éviter les écarts ; - le nombre exact des permis en vigueur ; - la date de production du rapport ITIE 2019 ; - absence de données sur les taxes environnementales ; - l'inquiétude des populations par rapport à l'envahissement des étrangers dans le secteur extractif particulièrement les chinois qui utilisent des méthodes non conventionnelles de l'exploitation minières. Ces étrangers utilisent les produits dangereux comme le cyanure et le mercure sans aucune mesure de protection de l'environnement ; 	<p>A l'issue des échanges avec les participants les recommandations suivantes ont été formulées :</p> <p>Produire les preuves des contributions volontaires des sociétés, dans le cadre du développement local dans le rapport ITIE ;</p> <p>Annuler tous les contrats relatifs aux dragues ;</p> <p>Communiquer les chiffres d'affaires sur lesquels sont calculés les transferts infranationaux ;</p> <p>Dissocier les contributions des sociétés faites aux communes de Sadiola et de Diamou ;</p> <p>Spécifier les paiements effectués à Sadiola dans le contenu local ;</p> <p>Créer des structures de raffinage d'Etat ;</p> <p>Favoriser les fournisseurs locaux ;</p> <p>Créer des écoles professionnelles proches des sites miniers ;</p> <p>Eviter les retards dans la diffusion des Rapports ITIE-Mali ;</p> <p>Prendre davantage en compte les préoccupations des femmes, des jeunes et des handicapés dans les activités de développement communautaire ;</p>	

	<ul style="list-style-type: none"> - la pratique du dragage sur les cours d'eau malgré l'interdiction formelle de cette activité ; - l'impact de la mise en œuvre de l'ITIE sur la gouvernance du secteur extractif. - la prise de texte contraignant pour la fourniture et dans les délais des données ITIE par parties prenantes ; - l'information sur les taxes environnementales et sociales ? - la problématique de l'emploi dans les mines ; - la responsabilité sociétale des entreprises extractives, - l'entente entre les Mines et les populations dans la localité de Syama - la nécessité de faire ressortir les réalisations des mines dans les prochains rapports. - Encadrer l'orpaillage pour éviter d'éventuels désagréments. - Prendre en compte les préoccupations des femmes et des handicapés - la nécessité pour le Mali de constituer des réserves d'or, - la promotion des couloirs d'orpaillage et des comptoirs de vente d'or. - la nécessité de désagréger les données de production de Loulo et de Goukoto ; - le financement de l'ITIE ; - la maîtrise de la production des grandes mines par l'Etat ; - la gestion efficace des patentes par les autorités/collectivités locales - la traçabilité et l'impact des patentes versées aux collectivités ; 	<p>Organiser et cadrer le secteur d'orpaillage pour plus de transparence et de retombés bénéfiques pour l'Etat.</p> <p>Mener la réflexion pour faire bénéficier les retombées de l'exploitation minière dans des communes autres que les sites les abritant ;</p> <p>Veiller à réduire les écarts relatifs aux opérations de conciliation faites par l'Administrateur Indépendant ;</p> <p>Prendre en compte dans les prochains rapports les réalisations des mines dans les différentes localités ;</p> <p>Renforcer des points focaux locaux avant la production des rapports ITIE afin d'éviter les écarts entre les données des sociétés extractives et des directions régionales du Trésor concernant les patentes ;</p> <p>Faire un audit des écarts</p> <p>Encadrer l'activité des orpailleurs surtout les étrangers.</p> <p>Décentraliser l'ITIE pour rapprocher l'ITIE des populations locales riveraines des mines.</p> <p>Faire une facilitation pour les jeunes de la localité afin d'avoir de l'emploi ou stages de qualification dans les domaines miniers.</p> <p>Organisation des formations à l'endroit des populations pour renforcer leur capacité dans le domaine de droits et devoir dans le secteur minier.</p>	
--	---	---	--

	<ul style="list-style-type: none"> - l'insuffisance d'infrastructures dans la zone (routes, écoles, centres de santé, espace de loisirs des jeunes) ; - les préoccupations environnementales liées à la pratique de l'orpaillage (insuffisance du suivi environnemental des sociétés minières) ; - l'absence de toute mention faite aux femmes dans le rapport (rien concernant les femmes n'apparaît dans le rapport) ; - la prise en compte du genre dans les rapports ITIE ; - la nécessité d'organiser et d'encadrer l'orpaillage. - la différence entre paiement volontaire et paiement obligatoire ; - le contrôle fiscal des sociétés extractives. - la contribution des sous-traitants dans les rapports 2017 - 2018 ; - l'appui à la jeunesse, notamment la réalisation d'infrastructures de loisirs ; - la réalisation d'infrastructures de base (routes, écoles, structures sanitaires conséquentes) ; - la gestion des fonds réservés aux paiements sociaux (volontaires) ; - les préoccupations relatives à la pleine implication des jeunes au processus l'élaboration du plan de développement communautaire. 	<p>Chercher à corriger les écarts annoncés entre les quantités de la production déclarée par les entreprises extractives et celle des administrations de l'état.</p> <p>Borner les limites des permis de prospection.</p> <p>Informez les populations des zones minières à travers les autorités locales, du type d'autorisation ou de permis attribuer aux entreprises extractives par le gouvernement.</p> <p>Créer un cadre pour les orpaillages mécanisés afin de pouvoir bien suivre ses activités qui deviennent un phénomène récurrent dans beaucoup de zones minières.</p> <p>aider à faire les recouvrements des taxes des entreprises qui opèrent dans les communes (exploitation de carrière , Dolérite).</p> <p>Informez des autorités locales de l'attribution de toute autorisation ou permis délivrés par l'état dans leur zone.</p>	
--	--	--	--

6. DIFFICULTES RECENCEES

Entre autres difficultés rencontrées dans cette campagne de dissémination par les différentes équipes :

- Défaillance dans l'organisation de la campagne, notamment dans la logistique, les véhicules de liaison n'étaient pas en bon état ;
- Les reliures des copies de synthèse des rapports ITIE 2017 et 2018 n'étaient pas bien fait dans la plus part des cas ;
- Les indemnités allouées aux directions régionales n'étaient pas adéquates pour leur prise en charge.

7. RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES

Elles s'adressent aux communautés locales, au Gouvernement et au Comité de Pilotage d'ITIE Mali.

7. 1 Aux Communautés locales/collectivités

- Veiller à la bonne utilisation par les collectivités des patentes transférées ;
- Promouvoir la participation citoyenne dans le processus ITIE, notamment, dans la gestion de fonds perçus (patentes, taxe voirie, paiements sociaux,) ;
- Promouvoir davantage l'implication des différentes composantes de la population (jeunes, femmes, parents d'élèves, etc....) dans le processus de développement de la communauté

7. 2 Au Gouvernement

- Mettre l'accent sur le suivi et le contrôle de la production des sociétés minières afin de maîtriser les quantités produites par les mines ;
- Faire un suivi environnemental régulier (avec implication de la communauté) afin de minimiser les conséquences de l'exploitation minière sur l'environnement ;
- Accentuer le suivi et le contrôle de l'exploitation minière par les services techniques compétents en terme du respect des engagements (protection de l'environnement, paiements sociaux, etc.) ;
- Prendre les dispositions idoines pour le respect de l'interdiction de dragage sur les cours d'eaux ;
- Doter les services publics en charge du suivi de l'exploitation minière des ressources nécessaires pour qu'ils puissent mener à bien leur mission de contrôle ;
- Promouvoir l'organisation et l'encadrement de l'orpaillage afin de maitriser la production et de réduire ses conséquences sur l'environnement.

7. 3 Au Comité de Pilotage ITIE Mali

- Assurer la bonne organisation des campagnes de dissémination intégrant la logistique;

- Réduire le temps de production du rapport ITIE en le ramenant à l'année N-1 ;
- Faire la dissémination des rapports ITIE dès que possible ;
- Faire ressortir le nombre d'emploi occupé par les femmes et les jeunes dans les prochains rapports ;
- Veillez à l'harmonisation des formats de déclarations désagrégées des patentes des Directions régionales de Trésorerie de Kayes et de Sikasso ;
- Procéder à la publication des informations exhaustives sur les activités de l'artisanat minier et la petite mine ;
- Etendre le périmètre de dissémination des rapports ITIE dans les communes riveraines des communes où les mines sont exploitées ;
- Publier dans les rapports ITIE, les fonds ou flux financiers alloués à la protection et la réhabilitation de l'environnement ainsi qu'à la fermeture des sites miniers ;
- Intégrer les recommandations des campagnes de dissémination validées au Plan de Travail du Comité de Pilotage ;
- Assurer le suivi de ces recommandations sur le terrain.

8. CONCLUSION GÉNÉRALE :

La campagne de dissémination du rapport ITIE Mali 2017 et 2018 s'est déroulée dans l'ensemble dans de bonnes conditions. Elle a permis d'avoir dans chacune des dix-neuf localités choisies des débats ouverts qui attestent de l'importance que les populations accordent à la gouvernance dans le secteur des ressources minières.

Cependant, il est souhaitable que les disséminations futures se fassent sur des rapports plus récents.

SECRETAIRE PERMANENT ITIE-MALI

Samou SIDIBE